



**ACADÉMIE
DE BESANÇON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA COIFFURE

**Cahier des charges académique
Contrôle en cours de formation (CCF)**

1. Règlement d'examen

CAP Métiers de la coiffure

Spécialité « Métiers de la coiffure » du certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat)	Scolaires (Établissements privés hors contrat)	
			Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF)	Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités)	
			Formation professionnelle continue (Établissements publics)	Formation professionnelle continue (Établissements privés)	
				Enseignement à distance Candidats individuels	
preuves	Unités	Coef.	Mode	Mode	Durée
UNITES PROFESSIONNELLES					
EP1 – Techniques de coiffure	UP1	14 ^{(1)*}	CCF ⁽²⁾	Ponctuel pratique et écrit	5h45
EP2 – Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise	UP2	3	CCF	Ponctuel oral	0h20 maximum
UNITES D'ENSEIGNEMENT GENERAL					
EG1 : Prévention-santé- environnement	UG1	1	CCF	Ponctuel écrit	1h
EG2 : Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	UG2	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2h25(2) (2h+10mn + 15mn(2))
EG3 : Mathématiques – Physique- chimie	UG3	2	CCF	Ponctuel écrit	1h30 (45mn+45mn)
EG4 : Éducation physique et sportive	UG4	1	CCF	Ponctuel	
EG5 : Langue vivante	UG5	1	CCF	Ponctuel écrit et oral	1h06 (1h+6mn)
Epreuve facultative : Arts appliqués et cultures artistiques (3)	UF	1	Ponctuel écrit	1h30	Ponctuel écrit 1h30

(1) Dont coefficient 1 pour le chef d'œuvre (arrêté du 28-11-2019 - J.O. du 24-12-2019)

(2) CCF : Contrôle en cours de formation

(3) seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme

2. Evaluations par contrôle en cours de formation

Les situations d'évaluation sont intégrées dans le processus de formation ; elles sont organisées conformément à la définition des épreuves décrites dans le référentiel d'évaluation du CAP Métiers de la coiffure

2.1 Information des candidats

Selon les pratiques de l'établissement, les candidats sont informés à l'avance des date(s) et horaire(s) de l'évaluation, ainsi que des conséquences d'une éventuelle absence par :

- inscription dans le carnet de correspondance,
- inscription dans le cahier de textes de la classe,
- émargement d'une liste...

Le candidat est informé des objectifs visés par les situations d'évaluation et des conditions de leur déroulement préalablement à leur mise en œuvre.

La note attribuée au cours de l'évaluation (en établissement ou en entreprise) et proposée au jury n'est pas communiquée au candidat.

2.2 Absences

En cas d'absence d'un candidat à l'évaluation d'une séquence, il convient :

- si cette absence est justifiée (à l'appréciation du chef d'établissement), d'organiser, pour ce candidat une nouvelle situation d'évaluation ;
- si cette absence n'est pas justifiée, de porter le candidat « Absent » sur la fiche individuelle de synthèse des notes obtenues.

La mention « Absent » sera sanctionnée par la note « zéro », affectée du coefficient de la partie d'épreuve correspondante, dans le calcul de la note proposée au jury.

Important

Les supports des situations d'évaluation, les grilles de notation, ainsi que les attestations de stage sont regroupés dans un dossier CCF pour chaque apprenant.

Ce dossier est mis à disposition des services des examens pour consultation éventuelle par les membres du jury final. Il est conservé par l'établissement pendant un an, en cas de litige.

3. Epreuve EP1 : technique de coiffure

3.1 Rappel de la définition de l'épreuve

Unité UP1	EP1 : Techniques de coiffure
CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION	Durée : 5h45 Coefficient : 13 Lieu : en établissement de formation

OBJECTIFS ET CONTENUS DE L'ÉPREUVE

Objectifs

Cette épreuve est composée de 3 parties (1-2-3) indépendantes.
Elle a pour but de vérifier la maîtrise des compétences professionnelles du candidat (savoir-faire et savoirs qui leurs sont associés) mises en œuvre lors de la réalisation de techniques de coiffure.

Critères d'évaluation

Ils se rapportent aux indicateurs d'évaluation des compétences détaillées et aux limites de connaissances des savoirs associés du pôle 1.

L'évaluation porte sur :

- la maîtrise des savoir-faire professionnels ;
- l'aptitude à organiser son poste de travail, à respecter les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et à adopter une démarche respectueuse de l'environnement ;
- l'aptitude à mobiliser des savoirs associés.

Compétences évaluées

Cette épreuve permet l'évaluation de tout ou partie des compétences C1.1 ; C1.2 ; C1.3 du pôle 1 « Réalisation de prestations de coiffure ».

Elles sont relatives aux activités de mise en œuvre d'une technique :

- de diagnostic ;
- d'hygiène et de soin capillaire ;
- de coupe homme ;
- de coupe femme ;
- de coloration ;
- de mise en forme temporaire ;
- de mise en forme durable par enroulage ;
- de coiffage.

Mode d'évaluation

Partie 1 : Coupe, coiffage « homme » - Durée : 1h - sur **50 points**

Partie 2 : Coupe, couleur, forme « femme »

2A : Coloration d'oxydation, shampooing, permanente - Durée : 2h - sur **70 points**

2B : Coupe, mise en forme/coiffage - Durée : 1h15 - sur **80 points**

Partie 3 : Partie écrite mobilisant les savoirs associés - Durée : 1h30 - sur **60 points**

Période de réalisation

Le contrôle en cours de formation est organisé en établissement de formation au cours du dernier semestre de formation.

Les situations d'évaluation se déroulent dans le cadre des activités habituelles de la formation professionnelle.

En CCF, il est possible de dissocier la partie 2A de la partie 2B avec un même modèle ou un modèle différent. « Dans le cas où la situation 2B est dissociée, dans le temps, de 2A le candidat réalise sur le modèle, avant le début de l'évaluation, un shampooing qui n'est pas noté ».

3.2 Consignes aux élèves pour le choix des modèles de l'épreuve

Partie 1 Coupe coiffage « homme »

Le modèle doit être conforme aux caractéristiques précisées ci-dessous :

Personne masculine, âgée d'au moins 16 ans. Pour les modèles mineurs, une autorisation parentale doit être fournie. Le modèle devra être pourvu de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu dont la longueur permet la réalisation de l'épreuve. Les cheveux devront être propres.

Nota :

- Prévoir un modèle de remplacement.
- Le modèle ne doit pas être un professionnel de la coiffure.
- L'usage des tondeuses est interdit pour EP1.

Remarque

En cas d'absence ou de non-conformité du modèle, le candidat ne compose pas et se voit attribuer la note zéro à cette partie d'épreuve.

En cas d'absence justifiée, un second moment d'évaluation est proposé au candidat.

Parties 2A et 2B Coupe, couleur, forme « femme »

Le modèle doit être conforme aux caractéristiques précisées ci-dessous :

Un ou deux modèle(s) (selon l'organisation retenue) féminin(s) et majeur(s), pourvu(s) de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu.

La longueur doit être suffisante pour permettre la réalisation de la partie ou des parties concernées (2A et 2B). La chevelure doit présenter 1cm de repousses minimum pour la réalisation de la partie 2A.

Dans le cas où la situation 2B est dissociée (possible en CCF) dans le temps, de 2A :

- le modèle peut être différent ;
- la longueur doit être suffisante pour permettre la réalisation de la partie 2B ;
- le candidat réalise sur le modèle, avant le début de l'évaluation, un shampooing qui n'est pas noté.

Remarques

- Si les 2 parties 2A et 2B ne sont pas dissociées dans le temps : un seul modèle :

- En cas d'absence ou de non-conformité totale du modèle, le candidat ne compose pas et se voit attribuer la note zéro à cette partie 2.

- Si les 2 parties d'épreuve sont dissociées dans le temps : un ou 2 modèles :

En cas de non-conformité du modèle :

- pour la partie 2A : **absence de 1cm de repousses**, le candidat se voit attribuer la note zéro à la partie coloration.

- pour la partie 2B : **longueur insuffisante pour permettre la réalisation de la partie coupe**, le candidat se voit attribuer la note zéro à la partie 2B mais peut composer sur la partie 2A.

- En cas de non-conformité du modèle pour chacune des parties le candidat se voit attribuer la note zéro à cette partie 2.

- En cas d'absence justifiée, un second moment d'évaluation est proposé au candidat (cf. règlement du CCF).

3.3 Epreuve EP1 - Partie 1 : Coupe, coiffage « homme » (1h – 50 points)

• Extrait de la définition d'épreuve

Sur le modèle ayant des cheveux propres, le candidat réalise une coupe courte et un coiffage.

L'ensemble de la chevelure doit être raccourci au minimum de 2 cm. La réalisation d'un tour d'oreille et d'un fondu de nuque est attendue.

Tout type de coupe est autorisé, excepté une coupe qui présenterait un résultat avec des longueurs identiques sur l'ensemble de la chevelure.


Tous les outils sont autorisés excepté les tondeuses.

Le coiffage attendu est libre. L'utilisation de produits de coiffage est obligatoire. Aucune mise en forme n'est exigée.

Compétences ciblées

C1.3.1.2 Réaliser une coupe homme : couper, dégrader, effiler, réaliser des finitions

C1.3.3.3 Réaliser un coiffage : Orienter les mèches.

 Grille CCF ÉVALUATION EN CENTRE DE FORMATION		CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE						
		EP1 Techniques de coiffure Partie 1 COUPE COIFFAGE « HOMME »						
		Pratique – 50 points			Durée de l'évaluation : 1h max			
Nom et Prénom du candidat :		Établissement :						
Date :	Noms-Prénoms des évaluateurs							
Compétences évaluées et critères d'évaluations		Justification si I, TI, NE	NE	TI	I	S	TS	Notation
C1.3.1.2. Réaliser une coupe homme Couper, dégrader, effiler, réaliser des finitions Maitrise de l'utilisation des outils choisis Tenue adaptée des outils, dextérité Progression logique de la coupe Orientation et épaisseur des mèches Qualité du geste (précision, aisance, rythme...) Autocontrôle de la coupe								/8
Qualité du résultat de la coupe Équilibre de la coupe : forme, longueurs Régularité : Des épaisseurs Du fondu de nuque et tours d'oreilles* Qualité des finitions : netteté, esthétique, fondu <i>* L'évaluation liée au fondu de nuque et tour d'oreilles ne doit pas excéder 2 points sur les 6</i>								/6
C1.3.3.3. Réaliser un coiffage Choix de la technique de coiffage adaptée à la coupe (avec ou sans séchage) Gestuelle adaptée à la technique mise en œuvre Choix adapté des produits de coiffage Utilisation rationnelle des produits de coiffage								/3
Qualité du résultat du coiffage Volumes équilibrés Finitions soignées Coiffage adapté à la coupe réalisée								/2
Aptitude à organiser le poste de travail Respect des règles d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité, du confort du modèle								/1
Note sur 20 non arrondie : /20								
Note sur 20 rapportée sur 50 : /50								

NE : non évalué / TI : très insuffisant / I : Insuffisant / S : Satisfaisant/ TS : Très Satisfaisant

Signatures des évaluateurs :

CAP Métiers de la Coiffure

AUTORISATION PARENTALE POUR UN MODÈLE MINEUR

Je soussigné(e) monsieur ou madame (*préciser le nom*)
..... demeurant à (*indiquer l'adresse*)
.....

et agissant en qualité de responsable légal, père ou mère, autorise mon fils, (*préciser le nom*), né le à être le modèle de (*préciser le nom de l'apprenant évalué*) pour la situation d'évaluation de l'épreuve EP1 Techniques de coiffure, partie 1 Coupe, coiffage « homme ».

Je suis informé(e) que, lors de cette situation d'évaluation, l'ensemble de la chevelure de mon fils sera raccourci au minimum de 2 cm. La réalisation d'un tour d'oreille et d'un fondu de nuque sera effectuée.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur le modèle.

Le :

A :

Signature (s) du (des) responsable (s) légal (aux) :

Document à présenter aux évaluateurs avant le début de la situation d'évaluation.

3.3 Epreuve EP1 - Partie 2 : Coupe, couleur, forme « femme »

2A : Coloration d'oxydation, shampooing, permanente (2h – 70 points)

- **Extrait de la définition d'épreuve**

Sur le modèle le candidat réalise :

- l'application au pinceau d'une coloration d'oxydation sur la base (repousses) puis sur les longueurs ;
- l'enroulage et la saturation d'une permanente.

- Coloration (1h15) : Préparation du produit à appliquer. Application. Respect du temps de pause préconisé par le fabricant. Émulsion et rinçage suivis d'un shampooing (adapté post-coloration).

Le résultat de la nuance appliquée n'est pas évalué.

Notée sur 40 points.

- Permanente (0h45) : Enroulage sur tête entière (hors frange possible), utilisation de bigoudis ou rollers (diamètre 16 mm maximum) - Montage classique ou directionnel au choix du candidat - Méthode indirecte, saturation à l'eau

Notée sur 30 points.

Précisions sur le déroulement de la partie 2A

- Si la prestation coloration/shampooing est terminée en moins de 1h15, il n'y a pas de report de temps sur la permanente.

- Si la prestation coloration/shampooing n'est pas terminée dans le temps imparti, le candidat poursuit sur le temps dédié à la permanente. Cependant seules les compétences mises en œuvre durant les 1h15 sont évaluées. Le temps dédié à la permanente n'est pas pour autant augmenté.

- Si le candidat ne termine pas la permanente dans le temps imparti, l'évaluation s'arrête à la fin de celui-ci.

- Si le candidat termine la permanente avant la fin du temps imparti, il n'y a pas de report de temps sur la suite de l'épreuve.


- Le déroulage de la permanente est réalisé hors temps d'épreuve, avant de débiter la partie 2B.

Compétences ciblées

C1.3.2.1 Réaliser une coloration

C1.2.1 Réaliser un shampooing

C1.3.3.2 Réaliser une mise en forme durable par enroulage, en méthode indirecte

 Grille CCF ÉVALUATION EN CENTRE DE FORMATION		CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE EP1 Techniques de coiffure Partie 2 A : Coloration d'oxydation, shampooing, permanente						
		Pratique sur 70 points dont - Coloration sur 40 points - Permanente sur 30 points				Coloration : durée : 1h15 max Permanente : durée : 0h45 max		
Nom et Prénom du candidat :		Établissement :						
Date :	Noms-Prénoms des évaluateurs							
Compétences évaluées		Justification si I, TI, NE	NE	TI	I	S	TS	Notation
PARTIE COLORATION								
C1.3.2.1 Réaliser une coloration Préparation de la chevelure Préparation du produit (dosage, choix des matériels, mélange) Application précise et soignée du colorant d'oxydation sur les repousses et les longueurs (netteté de l'application, épaisseur des séparations, précision du geste, chronologie) Protocole respecté selon la notice (application, temps de pause, rinçage...) Qualité du rinçage (émulsion, élimination totale des produits, netteté des bordures) Résultat conforme en lien avec l'application								/4
Aptitude à organiser le poste de travail Respect des règles d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité, du confort du modèle Mise en œuvre d'une démarche respectueuse de l'environnement								/14
								/9
								/3
Total coloration								/30pts
PARTIE SHAMPOOING								
C1.2.1 Réaliser un shampooing Choix pertinent et adapté du produit Dosages adaptés Gestuelle adaptée au produit choisi Temps de réalisation adapté Rinçage efficace Démêlage effectué								/7
Respect des règles d'hygiène, d'ergonomie Mise en œuvre d'une démarche respectueuse de l'environnement								/3
Total shampooing								/10pts

PARTIE PERMANENTE						
<p>C1.3.3.2 Réaliser une mise en forme durable par enroulage, en méthode indirecte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enroulage maîtrisé : <ul style="list-style-type: none"> Séparations adaptées au support Élévation et orientation des mèches Tension des mèches/ Lissage des mèches Respect des pointes - Choix des matériels adapté au montage retenu (dont diamètre ≤16mm) - Dextérité de la gestuelle (geste précis et synchronisé) - Netteté et régularité de l'enroulement - Application du produit précise (saturation) - Montage retenu maîtrisé 						/16
<p>Aptitude à organiser le poste de travail</p> <p>Respects des règles d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité, du confort du modèle.</p>						/2
Total permanente						/30pts
Note sur 70 non arrondie :						/70

NE : non évalué/ TI : très insuffisant / I : Insuffisant / S : Satisfaisant/ TS : Très Satisfaisant

Signatures des évaluateurs :

CAP Métiers de la Coiffure – Attestation coloration



Session

CAP Métiers de la coiffure

**Attestation à renseigner par le modèle et
à présenter le jour de la situation d'évaluation par l'apprenant**

Centre de formation :

Date :

Nom de l'apprenant :

Nom du modèle :

Je reconnais être informé(e) des risques possibles de réactions allergiques pouvant survenir suite à l'application d'un produit de coloration capillaire,

et j'accepte d'être modèle pour cette situation d'évaluation.

Signature du modèle :

2B : Coupe, mise en forme/coiffage (1h15 – 80 points)

- **Extrait de la définition de l'épreuve**

Sur le modèle, le candidat réalise une coupe puis une mise en forme temporaire et un coiffage.

- Coupe : Raccourcissement de l'ensemble de la chevelure de 3 cm minimum (hors frange possible) - Coupe, au choix du candidat, incluant un dégradé.

Tous les outils sont autorisés y compris la tondeuse avec tête de coupe réglable ou non, sans ajout de sabot.

Notée sur 40 points.

- Mise en forme et coiffage : Mise en forme au choix du candidat (un séchage sans mise en forme n'est pas autorisé) - Coiffage mettant en valeur la mise en forme - Utilisation de produits de construction et/ou de finition obligatoire.

Tous les matériels (outils et appareils) sont autorisés, cependant les fers sont acceptés uniquement en reprise de mise en forme.

Notée sur 40 points.


Compétences ciblées

C1.3.1.1 Réaliser une coupe femme : couper, dégrader, effiler, réaliser des finitions

C1.3.3.1 Réaliser une mise en forme temporaire : aux doigts, brushing, mise en plis sur rouleaux, aux fers

C1.3.3.3 Réaliser un coiffage : Orienter les mèches, lisser, crêper, tresser

Nota : Il n'est pas attendu la mise en œuvre, par compétence, de toutes les techniques citées ci-dessus au cours de l'épreuve.

 Grille CCF ÉVALUATION EN CENTRE DE FORMATION		CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE EP1 Techniques de coiffure Partie 2 B : Coupe, mise en forme et coiffage					
		Pratique sur 80 points dont - Coupe sur 40 pts - Mise en forme/coiffage sur 40 pts				Durée : 1h15 max	
Nom et Prénom du candidat :		Établissement :					
Date :	Noms-Prénoms des évaluateurs						
Compétences évaluées		Justification si I ou TI	TI	I	S	TS	Notation
PARTIE COUPE							
C1.3.1.1 Réaliser une coupe femme Couper, dégrader, effiler, réaliser des finitions <i>(Le choix des techniques est libre, elles ne sont donc pas toutes attendues.)</i> Choix adapté des outils Utilisation maîtrisée des outils de coupe choisis Orientation et épaisseur des mèches Qualité du geste (précision, aisance, rythme...) Progression logique de la coupe pour la(les) technique(s) de coupe choisie(s) Auto-contrôle de la coupe							/24
Résultat de la coupe : - Équilibre de la coupe (forme, longueurs, épaisseurs) - Qualité des finitions : netteté, esthétique - Raccourcissement de l'ensemble de la chevelure de 3 cm minimum (hors frange) - Présence d'un dégradé							/16
Total Coupe							/40
PARTIE MISE EN FORME TEMPORAIRE ET COIFFAGE							
C1.3.3.1 Réaliser une mise en forme temporaire Technique(s) de mise en forme au choix du candidat Choix des matériels et produits de construction adaptés à la (aux) technique(s) Utilisation rationnelle des produits Choix de la/les technique(s) adapté au modèle (nature, implantation, longueur des cheveux) Maîtrise de la/les technique(s) choisie(s) Respect de la fibre capillaire							/20
C1.3.3.3 Réaliser un coiffage Choix judicieux de la ou des technique(s) Techniques de coiffage maîtrisées Choix adapté des produits de finition et des outils Utilisation maîtrisée des produits de finition et des outils							/9
Qualité du résultat de la mise en forme et du coiffage Volumes équilibrés Finitions soignées Coiffage mettant en valeur la mise en forme Résultat esthétique adapté au modèle Contrôle visuel réalisé au cours des activités							/8
Aptitude à organiser le poste de travail Respect des règles d'économie, d'ergonomie, du confort du modèle							/3
Total Mise en forme temporaire et coiffage							/40
Note sur 80 non arrondie :							/80

TI : très insuffisant / I : Insuffisant / S : Satisfaisant/ TS : Très Satisfaisant

Signatures des évaluateurs :

4.5 Epreuve EP1 - Partie 3 : Mobilisation des savoirs associés des compétences professionnelles du pôle 1 (1h30 – 60 points)

- **Extrait de la définition d'épreuve**

Elle prend appui sur :

- une ou plusieurs situations professionnelles contextualisées ;
- et
- un ou plusieurs documents ressource relatifs à la profession.

Elle a pour objectif d'évaluer, à l'écrit, l'aptitude du candidat à mobiliser des savoirs associés du pôle 1.

- **Consignes académiques**

La situation d'évaluation est élaborée par les professeurs ou formateurs qui assurent les enseignements en pôle 1. S'il y a plusieurs intervenants, elle résulte nécessairement d'une concertation en équipe pour construire une situation unique d'évaluation écrite (et non des situations d'évaluation morcelées).

Rappel : il ne s'agit pas de réaliser un questionnaire par « sondage de connaissances », mais bien d'évaluer la capacité du candidat à justifier ses choix au regard de situations professionnelles.

L'évaluation des savoirs associés portent sur la biologie appliquée, la technologie des matériels et les produits, l'hygiène en milieu professionnel, la santé et la sécurité au travail, l'environnement professionnel. Chacun de ces enseignements devra faire l'objet d'au moins une question.

La compétence C1.1 Élaborer un diagnostic est évaluée dans cette partie 3, les savoirs de biologie S1.1.1 et de technologie S1.1.2 sont obligatoirement questionnés.

Proposition de répartition des points

Biologie appliquée	20 points
Technologie des matériels et produits	20 points
Hygiène en milieu professionnel	5 points
Santé, sécurité au travail	10 points
Environnement professionnel	5 points

- **Grille de contrôle de conformité de la situation d'évaluation écrite**

La grille de conformité ci-après permet aux professeurs de vérifier si la situation d'évaluation est conforme à la définition de l'épreuve et aux consignes académiques.

Grille de contrôle de conformité de la situation d'évaluation écrite

Points clés	Conforme	
	oui	non
La situation prend appui sur une ou plusieurs situations professionnelles contextualisées.		
La situation prend appui sur un ou plusieurs documents ressource relatifs à la profession.		
Les questions portent exclusivement sur des savoirs associés du pôle 1.		
La répartition des points sur les différentes parties respecte les consignes académiques.		
Les savoirs de biologie S1.1.1 et/ou de technologies S1.1.2 sont questionnés.		
Les réponses attendues sont conformes aux indicateurs d'évaluation du référentiel.		
Les questions renvoient le candidat aux documents du dossier ressource sans ambiguïté.		
Documents		
Les documents sont référencés.		
Les documents sont originaux et récents.		
Les documents sont lisibles.		
Les sources documentaires sont mentionnées et vérifiées.		
Les documents sont variés.		
Présentation		
Le sujet est paginé.		
La présentation est claire, soignée, aérée.		
Les consignes commencent par un verbe d'action à l'infinitif.		
Les consignes sont variées.		
Les consignes sont notées selon la codification internationale (1 ; 1-1 ; 1-1-1...).		
Le barème de chaque partie est apparent.		
Le corrigé est rigoureux et détaillé.		

4. Epreuve EP2 – Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise

5.1 Rappel de la définition d'épreuve

Unité UP2	EP2 : Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise
CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION	Partie 1 : Bilan en entreprise Partie 2 : Durée 0h10 maximum - En établissement de formation Coefficient : 3

OBJECTIFS ET CONTENUS DE L'ÉPREUVE

Objectifs

Cette épreuve est composée de 2 parties liées ou indépendantes, selon le mode d'évaluation. Elle a pour but de vérifier la maîtrise des compétences professionnelles du candidat (savoir-faire et savoirs qui leurs sont associés), mises en œuvre dans le cadre du pôle 2 « Relation avec la clientèle et participation à l'activité de l'entreprise ».

Critères d'évaluation

Ils se rapportent aux indicateurs d'évaluation des compétences détaillées et aux limites de connaissances des savoirs associés du pôle 2.

L'évaluation porte sur :

- la maîtrise des savoir-faire ;
- l'aptitude à communiquer ;
- l'aptitude à adopter une attitude professionnelle ;
- l'aptitude à mobiliser des savoirs associés.

Compétences évaluées

Cette épreuve permet l'évaluation de tout ou partie des compétences C2.1, C2.2, C2.3 du pôle 2 « Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise ».

Elles sont relatives aux activités :

- d'accueil de la clientèle ;
- de prise de rendez-vous ;
- de conseil et vente de services, de matériels, de produits capillaires ;
- de veille documentaire ;
- de valorisation de produits et matériels ;
- de gestion des stocks ;

dans le respect des conditions d'exercice de son activité professionnelle.

Mode d'évaluation, ponctuel

Partie 1 : Mise en situation de vente-conseil - Durée : 0h10 - **45 points**
Partie 2 : Évaluation des savoirs associés du pôle 2 - Durée : 0h10 maximum - **15 points**

Mode d'évaluation, CCF

Partie 1 : Mise en situation de vente-conseil - Bilan en entreprise - **45 points**
Partie 2 : Évaluation des savoirs associés du pôle 2 - Durée : 0h10 maximum - **15 points**

Période de réalisation

Le contrôle en cours de formation est organisé en établissement de formation (partie 2) ainsi qu'en milieu professionnel (partie 1), au cours du dernier semestre de formation.

Les situations d'évaluation se déroulent dans le cadre des activités habituelles de la formation professionnelle.

5.2 Consignes académiques pour le CCF

Partie 1 : Mise en situation de vente-conseil (45 points)

Situation d'évaluation 1

L'évaluation se déroule en milieu professionnel, elle permet d'évaluer tout ou partie des compétences C2.1, C2.2, C2.3.

L'évaluation du candidat, qui prend la forme d'un bilan, est réalisée par le tuteur ou le maître d'apprentissage en fin de la période de formation en milieu professionnel à partir de la grille d'évaluation académique (page 22).

La proposition de note de l'évaluation est établie conjointement par le tuteur ou le maître d'apprentissage et un enseignant du domaine professionnel lors du rendez-vous de bilan de PFMP.

Partie 2 : Mobilisation des savoirs associés des compétences professionnelles du pôle 2 (15 points)

Situation d'évaluation 2

L'évaluation se déroule en établissement de formation.

Elle a pour objectif d'évaluer, à l'oral, l'aptitude du candidat à mobiliser des savoirs associés du pôle 2. Si le candidat mobilise des savoirs associés du pôle 1, ils ne sont pas évalués.


Cette partie d'épreuve prend appui sur un questionnement contextualisé.

Celui-ci comprend trois questions dont deux au moins portent sur les savoirs associés à la compétence C2.3 « Contribuer à l'activité de l'entreprise ».

Chaque question aura une valeur de 4 à 6 points.

Pour chaque candidat, il est nécessaire de **conserver la situation d'évaluation** avec les trois questions posées à l'oral, les éléments de réponse du candidat et la note attribuée. Ces informations seront inscrites sur la grille CCF (page 23). La note obtenue pourra être reportée sur la grille Excel correspondante.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant de la spécialité et d'un professionnel dans la mesure du possible.

 Grille CCF ÉVALUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL		CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE					
		EP 2 : Relation clientèle et participation à la vie de l'entreprise Partie 1 <i>La grille correspond à ce qui est évalué en entreprise donc à la partie 1 et non pas à la globalité de EP2</i>					
Nom et Prénom du candidat :		Partie 1 : 45 points		Durée de l'évaluation : Bilan			
Nom et Prénom du candidat :		Nom et adresse de l'entreprise :					
Indicateurs d'évaluation		Justification si I ou TI	TI	I	S	TS	Barème
Relation client : - Accueil de la clientèle : prise de contact effective, langage adapté, communication efficace - Recueil des attentes du client : questionnement pertinent, écoute active, reformulation exacte - Prise de congé adaptée Prise de rendez-vous : proposition de rdv adaptée, planning correctement renseigné Actualisation du fichier client : fiche renseignée avec exactitude (utilisation des outils numériques si disponibles dans l'entreprise)							/7
Formulation d'un conseil : - Sélection pertinente du produit, du service ou du matériel, en réponse à la demande Réalisation de la vente : - Argumentation et réponse aux objections, présentation des prix							/5
- Intégration dans l'équipe : communication, posture professionnelle adaptées - Mise en valeur des produits, matériels : présentation harmonieuse conforme à l'image de l'entreprise - Participation à la gestion des stocks : réception, stockage, utilisation de logiciel (si disponible dans l'entreprise).							/3
Date du bilan Nom du tuteur en entreprise Cachet de l'entreprise Signature :							/15 Note finale /45 Nom du référent PFMP : Signature : Observations éventuelles :

TI : très insuffisant / I : Insuffisant / S : Satisfaisant/ TS : Très Satisfaisant

Grille CCF
**ÉVALUATION EN
ÉTABLISSEMENT**

CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE

**EP 2 : Relation clientèle et participation à la vie de l'entreprise
Partie 2**
La grille correspond à ce qui est évalué en établissement

Partie 2 : 15 points

**Durée de l'évaluation :
10 min maxi**

Nom et Prénom du candidat :

Etablissement :

Questions contextualisées :

*Deux questions au moins portent sur les savoirs
associés liés à la compétence C2.3*

1.

2.

3.

Réponses du candidat :

Note : / 15 points

Evaluateurs

Professeur

Professionnel